



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/915

Affectation d'un numéro de délibération aux créations de postes antérieures à 2001

Direction Pilotage financier et juridique RH

**Rapporteur** : M. BOSETTI Laurent

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/915 - AFFECTATION D'UN NUMERO DE DELIBERATION AUX  
CREATIONS DE POSTES ANTERIEURES A 2001  
(DIRECTION PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

Le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé précise que la collectivité doit indiquer sur l'acte d'engagement, arrêté ou contrat la référence à la délibération créant l'emploi.

Pour répondre à cette obligation, la Ville fait figurer sur les actes précédemment identifiés le numéro du poste ainsi que la date et le numéro de la délibération qui a créé l'emploi.

Si dans le système d'information nous disposons bien des dates des délibérations, les numéros de ces dernières ne sont disponibles qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

M. le Trésorier de Lyon Métropole demande à la collectivité de respecter ses obligations sur tous les actes de recrutement en précisant ces informations pour les emplois créés par délibération avant 2001 ; à défaut, les rémunérations des agents dont les actes d'engagement ne seraient pas conformes pourront faire l'objet d'une suspension de paiement par le comptable public.

Après recherche, il s'avère que ce défaut d'information concerne près de 5000 postes créés par 206 délibérations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2001. La recherche des délibérations auprès des archives municipales et la mise à jour de ces informations au sein de notre système d'information s'avère fastidieuse et chronophage en cette période de crise où il convient de mobiliser des ressources au quotidien afin d'assurer la continuité du service public.

C'est pourquoi en accord avec M. le Trésorier de Lyon Métropole, il est proposé que tous les postes ouverts au tableau des effectifs créés par une délibération antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et listés dans le fichier joint, soient affectés du numéro de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

**DELIBERE**

1 - Les emplois créés par délibérations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2001, sont affectés du numéro de la présente délibération qui figurera sur les actes de recrutement.

2 - Le fichier Excel joint en version dématérialisée à la présente délibération répertorie l'ensemble des emplois qui ont été créés avant le 1er janvier 2001. Cette annexe sera transmise sous ce format aux services de la Trésorerie de Lyon Municipale afin de lui permettre d'assurer le contrôle des actes de recrutement.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET